

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 3 février 2025, à 20 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

M. Patrice Bilodeau a motivé son absence.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

24-02-2025

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Etienne Lemelin,
Résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

25-02-2025

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 24 janvier 2025 soient approuvés avec dispense de lecture.

26-02-2025

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Paiements Internet L2500022 à L2500043	66 822.12 \$
ACP P2500050 à P2500089	95 273.54 \$
Carte de crédit Visa V2025001 à V2025001	2 973.43 \$
Pour un grand total de :	165 069.09 \$

27-02-2025

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES :

Il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre cette liste à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin qu'elle procède à la procédure de vente pour taxes conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

De plus, le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à enchérir et acquérir l'un ou des immeuble(s) visé(s) par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

28-02-2025

ADOPTION DE LA POLITIQUE INTERNE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD CONCERNANT LA TARIFICATION ET LA RÉSERVATION DES SALLES ET DES PLATEAUX SPORTIFS :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire adopter une politique afin de dicter les règles et modalités concernant la tarification et la réservation de ses salles;

Considérant les différentes plages horaires et les coûts pour la location de salles;

Coût forfaitaire taxes incluses pour la location des salles			
Forfait / salle	Centre municipal	Pavillon des loisirs	
		Salle du conseil	Salle Desjardins (sans cuisine)
Régulier 8 h (8 h à 16 h ou 17 h à 1 h)	340 \$	185 \$	105 \$
24 h (8h à 8 h)	420 \$	225 \$	
48 h (ven 8 h à dim 8 h)	570 \$	290 \$	
Heure supplémentaire	30 \$ / heure		
Organismes locaux de Saint-Bernard	Rabais de 80 %		

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adopte la Politique interne de la Municipalité de Saint-Bernard concernant la tarification et la réservation des salles et des plateaux sportifs, établissant les règles et les modalités relatives à la tarification et la réservation de ses salles.

29-02-2025

ACCEPTATION DU PROJET D'HABITATION PAR LES HABITATIONS VESTA (9342-3531 QUÉBEC INC.) ET AUTORISATION DE SIGNATURE :

Considérant l'appel de propositions formulé par la Municipalité pour la vente de deux lots (lots 6 467 646 et 6 467 629 du cadastre du Québec);

Considérant que 9342-3531 Québec Inc. a formulé une proposition en date du 10 décembre 2024, présentant un projet qu'il s'engage à réaliser dans des délais acceptables pour la Municipalité;

Considérant que ce projet s'inscrit dans les enjeux de revitalisation de la Municipalité qu'elle a identifiés dans son plan d'urbanisme (notamment par le Règlement no 362-2024 modifiant le Plan d'urbanisme no 186-2008 concernant l'ajout de dispositions visant à soutenir et la diversification de l'offre résidentielle des quartiers plus anciens);

Considérant ainsi la description de ce projet et les documents soumis par 9342-3531 Québec Inc. dans le cadre de l'appel de propositions;

Considérant l'analyse qui en a été faite par la Municipalité;

Considérant que la Municipalité va prochainement initier l'adoption d'un Règlement établissant un programme de revitalisation conformément à l'article 87 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité accepte la proposition soumise par 9342-3531 Québec Inc. le 10 décembre 2024, sous réserves des conditions différentes spécifiquement prévues dans la promesse d'achat/vente.

Qu'en conséquence, le conseil accepte de signer avec 9342-3531 Québec Inc. la promesse d'achat/vente soumise au conseil ce jour, incluant l'ensemble des conditions qui y sont fixées.

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution, dont la promesse d'achat/vente.

30-02-2025

MANDAT POUR LA MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS POUR LE DÉVELOPPEMENT BONNE-ENTENTE ET DE LA CONDUITE DE RACCORDEMENT :

Considérant que la mise à jour des plans et devis est requise dans le cadre des travaux du Développement Bonne Entente et de la conduite de raccordement;

Considérant la soumission reçue de Tetra Tech QI Inc. de 22 000 \$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Tetra Tech QI Inc. pour la réalisation de plans et devis dans le cadre du Développement Bonne-Entente et de la conduite de raccordement, au montant forfaitaire de 22 000 \$ plus les taxes, le tout conforme selon la soumission reçue en date du 29 janvier 2025.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2024 DE L'OEUVRE DES LOISIRS DE SAINT-BERNARD INC. :

On constate le dépôt du rapport financier de L'Oeuvre des Loisirs de Saint-Bernard Inc. pour l'année financière se terminant le 30 septembre 2024.

DÉPÔT DU RAPPORT PORTANT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE :

Un rapport concernant l'application du règlement no. 323-2021 sur la gestion contractuelle est déposé le tout conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal du Québec.

31-02-2025

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par Mme Anne-Marie Couture,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 20 h 35.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière